

DISCUSSIONE DEL PROGETTO DI LEGGE PER FACCOLTA' AL GOVERNO DI CONTRARRE UN PRESTITO DI 35 MILIONI DI LIRE.

PRESIDENTE. L'ordine del giorno porta la discussione del progetto di legge col quale viene autorizzato il Governo a contrarre un prestito di 35 milioni. (Vedi vol. *Documenti*, pag. 1246.)

La discussione generale è aperta.
Il deputato Lachenal ha la parola.

LACHENAL. Messieurs, l'occasione de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de notre système financier se présente si rarement pour les députés de la nation, que j'espère que la Chambre voudra bien me pardonner si, à l'occasion de la demande d'un nouvel emprunt de 35 millions, je me hasarde de faire une courte excursion dans le domaine de nos finances.

La chose est d'ailleurs assez importante pour que chacun de nous se croie en devoir de venir développer devant la Chambre ses vues et sa manière d'envisager la question.

En effet, messieurs, à peine un an s'est-il écoulé depuis le moment où M. le ministre des finances, en présentant au Parlement une demande pour l'aliénation d'une rente de deux millions de francs, disait à la Chambre dans la séance du 2 décembre 1852 :

« En effet nous pensons que, si le Parlement nous accorde la vente de cette rente de deux millions, nous pourrions, avec entière bonne foi, annoncer que ce sera la dernière fois que nous aurons recours au crédit pour faire face au déficit du budget des dépenses ordinaires. »

A peine les sommes provenant de cet emprunt, que l'honorable rapporteur de la Commission, dans son rapport présenté à la Chambre le 29 décembre 1852, nous disait devoir être le dernier, sont-elles encaissées. A peine, enfin, est calmée l'émotion agréable que le public en général a ressentie lorsque notre jeune et bien aimé Monarque, en ouvrant cette Session, à prononcée avec un accent qui trahissait sa vive satisfaction, ces paroles solennelles: Le Parlement après avoir accompli l'œuvre du « rétablissement presque complet de nos finances marchera vivement dans la voie des réformes économiques, » que déjà nous avons à discuter d'une part une proposition ministérielle pour l'établissement d'un nouvel impôt qui, sous l'apparence anodine d'une réforme aux droits d'insinuations, de succession et de timbre, doit arracher trois ou quatre millions à nos populations épuisées, et que déjà nous sommes aujourd'hui réunis pour délibérer sur la demande d'un nouvel emprunt de trente cinq millions de francs. Nouveaux impôts, nouveaux emprunts! serait-ce donc là notre position normale!

Quoi qu'il en soit, dans l'examen que je vais essayer de notre position financière, je ne me livrerai ni à de vaines, ni à de pénibles récriminations.

Je sais, en effet, comme mes honorables collègues, que nous sommes ici pour étudier froidement toutes les questions qui nous sont soumises, et surtout pour approfondir celles qui touchent aux finances; car, si nous devons couper court à toute superfluité, si nous devons refuser toute dépense qui n'a pas le caractère de nécessité, nous devons aussi, et telle est l'intention de nos commettants, consentir, dans la limite du possible, les subsides nécessaires pour assurer les services publics et pour garantir l'indépendance nationale.

Mais les sommes considérables qui nous sont demandées à titre de nouvel impôt sont-elles vraiment indispensables?

Les ressources pécuniaires des diverses parties de l'Etat permettent-elles de demander de nouveaux sacrifices à nos provinces?

L'emprunt de 35 millions doit-il être consenti tel qu'il est demandé?

A ces trois questions je crois pouvoir répondre: non!

Ainsi, en prenant la parole, j'ai pour but de démontrer à la Chambre:

1° Que le nouvel impôt demandé n'est pas indispensable;

2° Que nos provinces ne pourraient pas en ce moment soutenir la charge de nouveaux impôts;

3° Que l'emprunt doit être considérablement réduit.

Mais, pour atteindre le but, pour arriver à pouvoir éviter la désolante perspective d'un nouvel impôt, pour être à même de réduire notre emprunt à vingt millions, par exemple, il faut que le Parlement prenne fermement la résolution de déterminer l'homme d'Etat éminent qui préside à nos finances à entrer dans un système nouveau, en s'appliquant, comme il le disait lui-même dans sa relation du 27 dernier, à diminuer les dépenses et à entrer résolument dans la voie des économistes.

Tel est indubitablement le seul moyen praticable de rétablir l'équilibre dans nos budgets. Ce n'est qu'en adoptant ce système que l'on parviendra à ramener la confiance parmi nos populations, du sein desquelles nous entendons partir de toutes parts ces paroles pleines d'inquiétude: où allons-nous? Et ce sera là le seul procédé au moyen duquel nous parviendrons à rendre à nos fonds publics la faveur du monde financier qui les traite avec une sévérité qui est bien faite pour appeler toute notre attention et pour nous suggérer de sérieuses réflexions.

En un mot, nous qui devons compte au pays de toutes nos actions, nous devons imiter la sagesse d'un conducteur prudent chargé de diriger une lourde voiture lancée sur une pente rapide; nous devons enrayer pour modérer notre course et pour éviter les abîmes qui entourent la route que nous devons parcourir.

Enfin, messieurs, je dois, pour appuyer mes propositions, examiner avec vous quelle est notre véritable position financière. Dans cet examen j'aurai recours aux chiffres mêmes fournis par monsieur le ministre des finances dans ses différents rapports.

Ainsi, pour 1854, voici ses évaluations officielles. Budget ordinaire:

1° Passif	Fr. 131,020,446 69
2° Actif	» 117,923,140 30
	Déficit . . . Fr. 13,097,306 39

Or, ce déficit sur le budget ordinaire de 1854, combiné au déficit du budget extraordinaire qui est de » 11,153,926 97 constitue encore pour 1854 un déficit de Fr. 24,251,233 36

Enfin monsieur le ministre arrive, par une suite de calculs, à amener le déficit qui existera à la fin de 1854 au chiffre total de 27 millions, dont treize millions encore pour le budget ordinaire! Et c'est-là, comme nous le verrons, le chiffre qui constitue la base de la demande de l'emprunt de 35 millions!

Mais une autre difficulté majeure commence avec le budget de 1855, car ce sont surtout les prévisions de ce budget sur lesquelles monsieur le ministre fonde, entre autres, sa